LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260129-CC_2025_0193-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du trois décembre deux mil vingt-cinq.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Arlette MICHEL, Benoît LARVOR, Dominique VIEL, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Jocelyne LE TINNIER, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Jean-Pierre LE BIHAN, Gérard DABOUDET, Arlette HINGANT, Jean-Luc LABBÉ, Yvon PERRIN, Roselyne ROCABOY, Sylvie ROCABOY, Michel ULMER, Marcel PICHOT, Philippe PRESSE, Gwénaëlle KERVELLA, Jean-Michel SCOUARNEC, Odile LE STRAT, Joël HUBY, Isabelle LE BRIS, Isabelle GORÉ-CHAPEL, Michel HESRY, Dominique DAUNAY, Marie-Thérèse PITHON, Joël CARRÉE, Chantal NÉVO, Yvon LE JAN, Sébastien QUINIO, Annie ROBERT, Pierrick GLAIS, Alain GUILLAUME, Pierre PICHARD, Laurent BERTHO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Michel ROUVRAIS, Gérard MATHÉCADE, Brigitte JEGLOT, Guénaël CHOUPAUX,

Excusé(e)s : François HINDRÉ (pouvoir à J. CARREE), Mickaël DABET (pouvoir à G. HELLARD), Monique LE CLÉZIO, Henri FLAGEUL (pouvoir à G. MATHECADE), Martine POULAILLON (pouvoir à S. ROCABOY), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à P. PRESSE), Valérie VIDELO-RUFFAULT (pouvoir à G. KERVELLA), Henri DUROS (pouvoir à JM. SCOUARNEC), Joël FERRON (pouvoir à O. LE STRAT), Aurélie HERVÉ (pouvoir à Y. LE JAN), Georges LE FRANC (pouvoir à Y. HERVO), Nicole LE COUÉDIC (pouvoir à A. MICHEL), Christian LE RIGUIER, Evelyne GASPAILLARD (pouvoir à X. HAMON), Xavier POSTAIRE, Éric ROBIN (pouvoir à B. LARVOR),

Absent(e)s : Mickaël LEVEAU, Marie-Anne LE POTIER, Evelyne BOSCHER, Daniel COGUIC, Nadine OLLITRAULT, Claude DELAHAYE, Romain BOUTRON, Patrick RAULT, Elisabeth POINEUF, Benoît CONNAN, Claudine BROSSARD,

Secrétaire de séance : Yvon LE JAN.

CC_2025_193 PRIX ADOS

Loudéac communauté organise chaque année un Prix Ados. Les élèves de 3e, 2nde et CAP des collèges, lycées et MFR, et les usagers des bibliothèques et médiathèques du territoire, sont invités à lire cinq titres, sélectionnés par des professionnels du livre et de la lecture, et à leur attribuer une note sur un bulletin de participation. Dans ce cadre, des rencontres avec un ou plusieurs auteurs de la sélection seront organisées la semaine du 9 au 14 mars 2026.

Loudéac communauté :

- Organise et finance la venue des auteurs (rémunération de leurs interventions sur la base des recommandations des tarifs de la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse, prise en charge des frais d'hébergement, de restauration, de transport).

- Communique aux établissements les éléments nécessaires au bon déroulement des rencontres avec les auteurs (dates, horaires, matériel nécessaire…)

- Offre aux bibliothèques du réseau un lot des cinq titres sélectionnés, et aux établissements scolaires participants un lot par classe participante et pour le CDI

- Organise la remise du Prix Ados qui aura lieu le vendredi 13 mars 2026, finance le transport en car des établissements pour cet événement et les lots pour les membres de l'Orchestre au Collège animant l'ouverture de la remise (un bon d'achat de 10 € par élève), pour les équipes du quiz et du concours photo (4 bons d'achat de 15 €, places de cinéma, 10 livres).

160 € par rencontre seront facturés aux établissements scolaires accueillant un auteur. Le règlement de cette somme pourra se faire, si l'établissement le souhaite, via la part collective du Pass Culture.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260129-CC_2025_0193-DE

Loudéac communauté offrira un bon d'achat de 10 € aux élèves ayant retourné un bulletin de participation. Le bon sera valable au salon du livre de Loudéac le 14 mars 2026 et dans une des librairies du territoire jusqu'au 31 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent.
2. D'autoriser Monsieur le Président à facturer 160 € par rencontre aux établissements scolaires accueillant un auteur.
3. D'autoriser Monsieur le Président à donner un bon d'achat de 10 € aux élèves ayant retourné un bulletin de participation au Prix Ados ainsi qu'aux membres de l'Orchestre au Collège.
4. D'autoriser Monsieur le Président à donner un bon d'achat de 15 € aux élèves de l'équipe lauréate du quiz, un livre à chaque élève des deux premières équipes, et une place de cinéma aux membres de toutes les équipes.

Exercice :	72	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,	
Présents :	46	Pour expédition certifiée conforme	
Pouvoir(s) :	13		
Pour :	59	Loudéac, le 9 décembre 2025	
Contre :	00	Le Président	Le secrétaire de séance
Abstention :	00	Xavier HAMON	Yvon LE JAN

Loudéac communauté - Bretagne Centre

Date : 2026.01.29 17:04:38 +01'00'

Date : 2026.01.29 17:04:56 +01'00'

Acte certifié exécutoire par : - Envoi en Préfecture et affichage électronique le : 29 janvier 2026